



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 23 MAI 2024 – EXTRAIT**

**ANNULE ET REMPLACE LA VERSION DU 24 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de Mme Suzanne LELAURE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENTS :** M. BARTHELEMY Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CAPPAL Antoine, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme VALEAU Roseline

**ABSENTS-EXCUSÉS :** M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. CHEVALIER Charles, M. PAGEAU Daniel, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VIGNOLET Céline

**ABSENTS :** Néant

**POUVOIRS :**

M. PAGEAU Daniel donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric.  
Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à M. GOURET Laurent

Mme COTTINEAU Cécile a été désignée secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2024.

**2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaires
D-2024-051	15/04/2024	ESPACE CRÉATIC	Panneau QR code opération une naissance, un arbre	119.16	
D-2024-052	17/04/2024	YESS	Matériel testeur élec	123.96	
D-2024-053	17/04/2024	YESS	Remplacement BAES dans les bâtiments	645.29	
D-2024-054	17/04/2024	YESS	Remplacement lampes dans les locaux	91.20	
D-2024-055	17/04/2024	YESS	Remplacement chauffage salle paroisse avec détecteur	2 877.24	
D-2024-056	17/04/2024	YESS	Ballon eau chaude salle fontaine local jeune	236.84	
D-2024-057	17/04/2024	YESS	Coffret élec pour les chantiers	201.47	
D-2024-058	17/04/2024	YESS	Dalle éclairage salle paroisse, fontaine, épicerie	1 726.08	
D-2024-059	17/04/2024	LEGALLAIS	Serrures placards Valérie	93.53	
D-2024-060	17/04/2024	PRD	Reprise canalisations EU vestiaire de la Roche	1 740.00	
D-2024-061	17/04/2024	GASTINEAU	Rénovation façade resto scolaire	4 676.40	
D-2024-062	19/04/2024	3DB OUEST	Afficheur pédagogique de niveaux sonores – Restaurant scolaire	1 422.00	
D-2024-063	24/04/2024	BAILLY QUEREAU	Bois pour déco Noël	310.62	
D-2024-064	24/04/2024	THÉODORE PEINTURE	Peinture pour déco Noël	429.18	
D-2024-065	24/04/2024	CHAMPION	Sac aspirateur	66.50	
D-2024-066	24/04/2024	BOMA	Réparation aspirateur	702.18	
D-2024-067	02/05/2024	DRIVING FORMATION	Formation habilitation CACES A PIAU Didier	390.00	
D-2024-068	02/05/2024	LANDAIS	PATA 2024 - 26 tonnes	30 732.00	
D-2024-069	03/05/2024	ÉQUIP JARDIN	Tondeuse à batterie pour le cimetière	2 264.00	
D-2024-070	03/05/2024	RAMET	Tondeuse à batterie grande taille	643.40	

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaires
D-2024-071	03/05/2024	GMCE	Alimentation ELEC Maison de l'enfance (sèche-linge et lave-linge)	463.91	
D-2024-072	03/05/2024	GMCE	Aménagement local des jeunes dans la salle fontaine	1 028.30	
D-2024-073	03/05/2024	BAILLY QUEREAU	Placards CAR pour LODJ salle de la fontaine, placard école temps du midi salle de la fontaine	1 419.99	
D-2024-074	03/05/2024	ANVOLIA	Remplacement CTA resto, maison enfance, althéa	1 326.24	
D-2024-075	06/05/2024	LEGALLAIS	Vis pour les décors de Noël	81.42	
D-2024-076	14/05/2024	ECR-ENVIRONNEMENT	Étude géotechnique - projet des pressoirs	2 580.00	
D-2024-077	14/05/2024	KABELIS	Complément peinture terrain foot	171.36	
D-2024-078	14/05/2024	KOÉSIO	2 câbles HDMI 5 m	66.00	
D-2024-079	14/05/2024	KABELIS	Entretien machine à tracer	50.40	
D-2024-080	14/05/2024	CHAMPION	EPI (vêtements travail 2024)	945.96	
D-2024-081	14/05/2024	AGPU	Devis de Maîtrise d'œuvre pour Travaux Phase 2 du plan d'eau	10 620.00	
D-2024-082	14/05/2024	KOESIO	Licences et prestations anti-virus (152,88€ / mois / licence : 14 licences sur 5 ans)	9 019.92	
D-2024-083	14/05/2024	KOESIO	Onduleur serveur mairie	687.26	
<b>TOTAL</b>				<b>77 951.81</b>	

### 3. N°2024-05-46 Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine, paysagère et d'infrastructure pour la réalisation du lotissement de la Tricotière et d'une résidence pour séniors à Couffé

#### Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre urbaine, paysagère et d'infrastructure pour la réalisation du lotissement de la Tricotière et d'une résidence pour séniors à Couffé comme suit :

#### - **Attributaire**

**Mandataire** : ATELIERS SITES ET PROJETS - 5 rue de la Marne 85600 MONTAIGU VENDÉE (**Urbaniste / Architecte**)

**Membre du groupement (co-traitant)** : ARTELIA – BU Villes & Territoires - Direction Régionale Ouest - 2 Impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT HERBLAIN (**BET VRD Environnement / Écologie**)

- **Le montant** de l'offre s'établit comme suit
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 358 606,00 €
  - Montant TTC : 430 327,20 €
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 4. N°2024-05-47 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire communal

#### Présentation : Laurent GOURET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 abstentions, 5 voix contre et 8 voix pour :

- **APPROUVE** la zone d'accélération :  
Pour l'Éolien : l'extension du parc des hautes landes telle que présentées, cartographiée ci-après et annexée à la présente délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les zones d'accélération pour :
  - Le Photovoltaïque au sol : Terrain communal « les Pourrières »,
  - Le Photovoltaïque toiture bâtiments communaux « restaurant scolaire et école »,
  - Le Photovoltaïque toiture privée : toute la commune,  
Telles que présentées, cartographiées ci-après et annexées à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 5. N°2024-05-48 Mise à jour du dossier d'inscription et du règlement intérieur du restaurant scolaire

#### Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du dossier d'inscription et du règlement intérieur du restaurant scolaire, annexés à la présente délibération,
- **DIT** que cette mise à jour entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 6. Tirage au sort pour le jury d'assises 2025

#### Présentation : Suzanne LELAURE

Comme chaque année, le maire doit procéder au tirage au sort de citoyens inscrits sur la liste électorale de la commune dans le cadre de la préparation des jurés d'Assises 2025 du tribunal administratif de Nantes.

Conformément aux Articles L. 2122-27 du CGCT et 216 du code de procédure pénale, ce tirage au sort ne donne pas lieu à délibération mais doit être public.

Par arrêté préfectoral en date du 07 mai 2024, le Préfet du Département a arrêté le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle 2025.

Pour la commune de Couffé il convient de procéder, à partir de la liste électorale générale, au tirage au sort de :

- 6 personnes devront être tirées au sort pour constituer la liste préparatoire.
- le tirage d'une personne rayée sur la liste électorale est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage.
- le tirage au sort d'une personne de moins de 23 ans est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage, conformément à l'article 255 du code de procédure pénale.
- En cas d'incompatibilité ou d'incapacité d'une personne tirée au sort au titre des articles 256 et 257 du code de procédure pénale : la personne est tout de même comptabilisée et devra le signaler ultérieurement.

**Il a été tiré au sort 6 personnes, à partir de la liste électorale, pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2024.**

**7. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales**

**7.1. CR Commission voirie du 06 mars 2024**

**Présentation : Joseph BRULÉ**

**8. Informations et questions diverses**

**8.1. Point sur les pressoirs**

**Présentation : Cécile COTTINEAU**

Une convention a été signée en janvier 2024 (Conseil municipal du 18 janvier 2024), entre la commune et l'école d'architecture de Nantes

**8.2. Relance des travaux au plan d'eau**

**Présentation : Laurent GOURET**

**8.3. Présentation du calendrier et de la synthèse du schéma mobilité (cf. support COFIL mobilité) - communication municipale**

**Présentation : Joseph BRULÉ / Cécile COTTINEAU**

Séance levée à 22h10

Couffé le 30 mai 2024  
Le Maire, Daniel PAGEAU

